

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juillet 2014

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 25 juillet 2014 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 21 juillet 2014. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 30.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHARTNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM. BONTEMPS Geneviève, GUTLEBEN Cécile, M. HANSER Geoffrey, HORN Carmen, KLEIN Nicolas, VOGT Sylvie, MM. GEILLER Philippe, JEGGY Fabrice, LELOUP Yannick ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MASSON Laurence donne procuration à BOOG Françoise
TREHIOU Eric donne procuration à SCHARTNER Roger
LANG Christelle donne procuration à BONTEMPS Geneviève
HANSER Laura donne procuration à FURLING Armand
BILLAUDEAU Christelle
RIBER Geoffrey.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 juin 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Travaux rue de l'III
4. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
5. Motion de soutien à la Brigade Verte
6. Transfert de crédits
7. Travaux électriques
8. Site internet de la commune
9. Droits de préemption
10. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 juin 2014

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2014 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Geneviève BONTEMPS en qualité de secrétaire de séance.

3. Travaux rue de l'Ill

Par délibération en date du 16 décembre 2013 le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux de la rue de l'Ill et de solliciter la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Par délibération en date du 30 janvier 2014 le Conseil de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a décidé d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rue de l'Ill à Meyenheim.

Par délibération en date du 19 mars 2014 le Conseil Municipal a retenu le cabinet BEREST pour la maîtrise d'œuvre.

Après présentation de l'étude le Conseil Municipal décide :

- par 12 voix pour, 1 contre et 4 abstentions le remplacement de l'éclairage public,
- d'approuver l'avant-projet définitif présenté par le cabinet BEREST pour un montant estimatif de travaux de 232 731 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Une demande sera adressée à la Société de Musique « Fraternité » pour la rétrocession à l'euro symbolique d'une partie du parking afin d'élargir la voirie. En contrepartie la commune financera l'aménagement du parking restant.

Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2014.

4. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Meyenheim rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Meyenheim estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Meyenheim soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette motion de soutien.

5. Motion de soutien à la Brigade Verte

Nous, commune membre du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du Conseil Municipal du 25 juillet 2014, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François Pillet et René Vandierendonck, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014, réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert ;
- notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette motion de soutien.

6. Transferts de crédits

La régularisation des amortissements 2013 du budget eau-assainissement de la commune de Meyenheim nécessite un transfert de crédits.

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 200 € au compte 6811 (Dotation aux amortissements)
- Recettes : 1 200 € au compte 70111 (Vente d'eau)

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 200 € au compte 23155 (Travaux d'assainissement)
- Recettes : 1 200 € au compte 281532 (Dotation aux amortissements)

7. Travaux électriques

Divers travaux électriques sont nécessaires :

- mise en sécurité du tableau électrique, remplacement d'un disjoncteur et installation d'un bornier à la salle polyvalente pour un montant de 3 345 € HT
- installation d'un programmateur pour le chauffage radiant à l'atelier communal pour un montant de 235 € HT,
- pose d'un projecteur 30w avec détecteur à l'école des filles pour un montant de 255 € HT.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- la réalisation des travaux électriques,
- le transfert d'un montant de 4602 € TTC du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 21318 (autres bâtiments)

8. Site internet de la commune

La commission de la communication a soumis le visuel du nouveau site Internet de la commune.

Le Conseil municipal adopte le principe de faire héberger le site sur un serveur payant avec dépôt d'un nom de domaine « meyenheim.fr ».

9. Droits de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- la parcelle 129/36 et la parcelle 130/37 section 03 sises Grand Rue d'une superficie totale de 20 ares 59 ;
- la parcelle 199/14 section 28 sise rue du Faubourg d'une superficie totale de 37,59 ares ;
- la parcelle 20 section 03 sise 30 Grand Rue d'une superficie totale de 5,63 ares.

10. Divers

Au cours du dernier Conseil de Communauté du 22 juillet 2014 les délégués ont décidé :

- d'approuver le cahier des charges pour une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Hôtel d'entreprises à la ZA La Passerelle 1 à Ensisheim,
- d'autoriser le Président à signer l'acte à intervenir pour la vente d'un terrain d'une surface de 29,74 ares de la ZA La Passerelle 2, à M. Philippe ROTH, gérant de la Sarl Garage ROTH, pour un montant de 89 220 € HT,
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique portant sur la ZAID d'Ensisheim-Réguisheim,
- d'approuver le règlement intérieur des déchetteries intercommunales,
- d'approuver la motion de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état,
- d'approuver la motion de soutien à la Brigade Verte.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- l'ouverture d'une ligne de trésorerie contactée auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour un montant de 1 000 000 € pour une durée d'un an au taux révisable indexé Eonia + une marge de 1,90% et une commission d'engagement de 0,15%,
- dans le cadre de la construction de la déchetterie d'Ensisheim :
 - . la signature d'un avenant au marché de travaux « Menuiserie Bois » pour un montant de 800 € HT (fourniture et pose d'un placard en mélaminé)
 - . la signature d'un avenant au marché de travaux « Serrurerie » pour un montant de 1 080 € HT (fourniture et pose d'un grillage),
- la signature du devis présenté par l'entreprise Horizon relatifs à l'aménagement spécifique du site pour l'accueil des exposants et du public (aménagement de structures stands, réalisation d'une signalétique, gardiennage nocturne et mission de chargé de sécurité) pour le Salon de l'Artisanat et des Métiers du 28 septembre 2014 pour un montant de 18 346 €,
- la signature du devis présenté par l'entreprise Sécurité Concept pour la mise en place d'un système de contrôle des accès à l'entrée des locaux périscolaires de Niederentzen pour un montant de 2 900 € HT,
- l'attribution à l'entreprise TPV d'un marché complémentaire de travaux de réfection de voirie à Niederentzen pour un montant de 1 183,75 € HT.

La séance est close à 22 h 45.